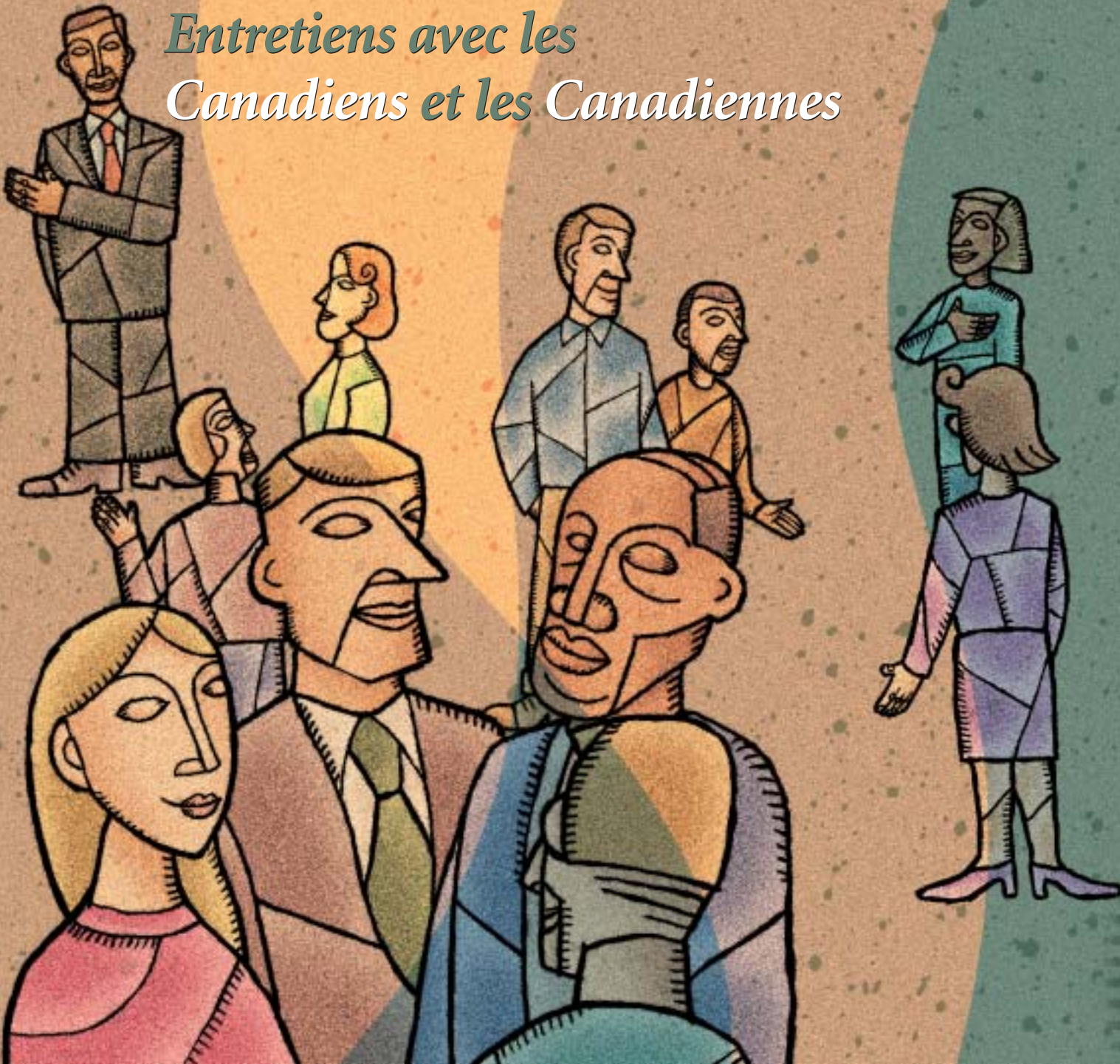


RAPPORT ANNUEL 2000 – 2001



Commission du
droit du Canada

*Entretiens avec les
Canadiens et les Canadiennes*



Commission du
droit du Canada



Canada

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada 2001

Numéro ISBN : 0-662-65708-X

Numéro de catalogue : JL1-1/2001

Commission du droit du Canada

Site Web : www.cdc.gc.ca



Nathalie Des Rosiers
(septembre 2000 – mars 2001)
Présidente
Montréal (Québec)



Roderick A. Macdonald
(avril – juin 2000)
Ex-président
Montréal (Québec)



Gwen M. Boniface
Commissaire
Orillia (Ontario)



Alan G. Buchanan
Commissaire
Belfast (Île du Prince-Édouard)



Stephen Owen, Q.C.
(avril – octobre 2000)
Commissaire
Victoria (Colombie-Britannique)

*La mission de la Commission du droit du Canada
est d'engager les Canadiens et Canadiennes dans le
renouvellement du droit afin de s'assurer qu'il soit
pertinent, dynamique, efficace, juste et également accessible
à tous et à toutes.*



Message de la présidente

Cette année marque la quatrième année d'existence de la Commission du droit du Canada. C'est une année où l'on a réaffirmé et consolidé les choix originaux de la Commission relativement à son orientation et sa méthodologie et poussé plus loin l'approche adoptée au moment de sa création :

- Une approche qui met l'accent sur la compréhension de la réalité du droit, sur la façon dont il est vécu par la population canadienne et sur ses répercussions dans leur vie;
- Une approche qui cherche à remettre en question certaines des hypothèses fondamentales qui informent le droit;
- Une approche qui engage les citoyens et citoyennes dans le processus de compréhension et de renouvellement du droit.

La détermination à engager les gens dans nos travaux a été au centre de nos activités durant l'exercice 2000-2001. Tous méritent d'être entendus sur les questions de réforme du droit. Pour les institutions comme la Commission, le défi consiste à maintenir l'accessibilité des travaux et de l'approche – accessibilité physique, intellectuelle et culturelle. Le présent rapport annuel

décrit les façons dont nous avons réalisé cet engagement. Au cours des prochaines années, nous poursuivrons nos efforts dans cet esprit.

Engager la population canadienne dans le renouvellement et la réforme du droit nécessite davantage que des consultations sporadiques. Il faut une volonté véritable de stimuler le débat sur le droit dans la société canadienne et écouter avec attention les divers points de vue. Les gens perçoivent les répercussions du droit dans leurs rapports personnels, leurs collectivités et leur société. Ils ont des choses à dire sur le rôle du droit, ses caractéristiques positives et ses répercussions moins positives. Les engager dans le renouvellement du droit signifie que nous devons écouter leurs histoires et opinions et y réfléchir.

Engager la population canadienne dans le renouvellement du droit signifie par-dessus tout qu'il faut continuer à travailler dans un esprit d'ouverture, d'attention et de réflexion honnête sur le rôle du droit. Cette philosophie continuera d'animer les travaux de la Commission.



Nathalie Des Rosiers
présidente



Engager les Canadiens dans le renouvellement du droit

Le scepticisme élevé au Canada, surtout à l'endroit des institutions traditionnelles comme le droit, pose des défis particuliers pour la réforme du droit. Bien que les citoyens et citoyennes du pays respectent le droit, celui-ci leur semble souvent déconnecté de leur quotidien et de certains des problèmes dont ils sont témoins dans notre société.

Ce sentiment de désaffection, la Commission du droit du Canada l'a constaté dans ses consultations publiques. La Commission a noté qu'une partie de la population canadienne se sent désengagée du droit et des institutions, comme si la « vraie vie » était hors de portée du droit. De fait, on considère davantage celui-ci comme une entrave à une meilleure qualité de vie que comme une contribution à cet objectif.

LES GENS AU CŒUR DU DROIT

Cette perception contraste énormément avec la réalité que les citoyens et citoyennes sont au cœur même du droit. Le droit est fondé sur les rapports humains.

Ce sont ces rapports qui tissent la trame de la société canadienne et le droit formel a pour but de faciliter nos interactions au plan personnel, social, économique et de gouvernance.

Les gens jouent également un rôle clé parce qu'ils changent le droit chaque jour en adaptant ses règles à leur quotidien. Ce « droit vivant » sert – ou devrait servir – de base à la réforme et au renouvellement des lois.

La réforme du droit est donc un processus circulaire. Les lois formelles fondées sur les rapports dans lesquels nous nous engageons se trouvent modifiées dans l'usage quotidien que nous en faisons. Ce droit vivant, à son tour, mène vers un renouvellement du droit formel, et le cycle se poursuit.

Rôle de la Commission du droit du Canada

La Commission peut être un intermédiaire dans ce processus. Elle sert de mécanisme pour amener la population canadienne à prendre la place qui lui revient dans le renouvellement du droit. La

Commission sert également à enrichir le débat public en présentant une gamme de possibilités de changement. Notre défi est d'aider les Canadiens et Canadiennes à mieux comprendre le rôle du droit dans leur vie et à les encourager à s'impliquer dans son évolution pour répondre aux besoins et aux valeurs de la société.

Réalisations

La Commission poursuit ses efforts pour se positionner comme intermédiaire visible et actif pour la population canadienne. En plus de publier des rapports de recherche et d'organiser des groupes de discussion, des conférences et des réunions, elle a également misé sur de nouveaux moyens de communiquer avec les Canadiens et Canadiennes.

On a redessiné le site Web de la Commission au cours de la dernière année. On a ainsi voulu présenter davantage de ressources et d'hyperliens et permettre une plus grande interaction par le biais de babillards de discussion, d'une webdiffusion et de groupes de discussion. Les gens peuvent commenter les rapports de recherche et d'autres publications par courrier électronique, visionner un clip tiré de la vidéo sur la justice

réparatrice réalisée par la Commission et commander cette vidéo.

Par exemple, la Commission a tenu une discussion interactive, appelée « webdiffusion », sur les rapports

de nature personnelle entre adultes. La journaliste bien connue Francine Pelletier a animé la discussion d'un groupe d'experts sur la fiscalité, le droit de la famille et les pensions. La technologie de webdiffusion permet à l'auditoire Internet de transmettre ses commentaires par courrier électronique pour incorporation, en temps réel, dans la

webdiffusion. Plus de 500 Canadiens et Canadiennes se sont branchés au moment de la webdiffusion, et des centaines d'autres ont commenté le rapport de recherche publié sur cette question.

Reconnaissant l'importance des médias comme canal de communication et de compréhension, la Commission a établi, en partenariat avec l'Association du Barreau canadien et le ministère fédéral de la Justice, les **Prix Justicia pour l'excellence en journalisme**. Ces prix reconnaissent l'excellence en journalisme sur le système de justice canadien et les rôles respectifs des institutions et

« Ceux qui réforment le droit au Canada sont, avant tout, les citoyens. Ils renouvellent le droit en vivant le droit. »

LA COMMISSION DU DROIT DU CANADA
PREMIER RAPPORT ANNUEL

Prix Justicia pour l'excellence en journalisme

Encourager la communauté journalistique à sensibiliser le public canadien à des enjeux juridiques fondamentaux en reconnaissant l'excellence en journalisme sur le système de justice canadien et les rôles respectifs des institutions et des intervenants du système de justice.



Parlons franchement à propos des traités

Cette publication est une compilation des documents et délibérations d'un forum coparrainé par la Commission du droit du Canada et la Commission des traités de la Colombie-Britannique. L'objectif du forum était d'explorer de nouvelles voies menant à la conclusion de traités entre les Premières Nations et les autres niveaux de gouvernement. Les documents ont été publiés pour aider le public à comprendre la signification et les complexités du processus de négociation de traités, de même que les perspectives et attentes particulières des diverses parties.

intervenants qu'il englobe. On souhaite ainsi encourager la communauté journalistique à sensibiliser le public canadien à divers enjeux juridiques fondamentaux. Les premiers gagnants des Prix, remis lors de la conférence annuelle de l'Association du Barreau canadien en août 2000, ont été le Halifax *Herald*, pour sa série d'articles publiés en dix parties sur le mode d'enquête et de poursuite des homicides, et l'émission *Le Point* de la télévision de Radio Canada, pour son reportage « Les murs de la maison plutôt que les barreaux de la prison », une étude des sentences conditionnelles non carcérales au Québec.

La publication de rapports de recherche et de documents de discussion – et le choix de tenir un rôle actif dans la diffusion de ces idées aux groupes d'intérêts et individus – demeure l'une des principales activités de sensibilisation de la Commission. Par exemple, notre étude sur **la gouvernance de la recherche en santé avec des sujets humains** portait sur les complexités morales et juridiques de la recherche en santé nécessitant des sujets humains. Cette importante étude a révélé des lacunes substantielles entre les idéaux exprimés dans la politique – visant à protéger les sujets et à procurer des avantages sociaux – et les dispositions existantes de responsabilité, d'efficacité et autres critères de bonne gouvernance.

Tendre la main aux Canadiens dans leur intimité

RAPPORTS DE NATURE PERSONNELLE ENTRE ADULTES

La Commission a étudié comment le droit canadien aborde les rapports de nature personnelle entre adultes, quels objectifs sous-tendent ces lois et la pertinence d'une nouvelle approche juridique.

Bon nombre de lois au Canada confèrent des avantages ou imposent des responsabilités et des obligations en fonction de certaines hypothèses. Le droit s'est servi du mariage, en particulier – et plus récemment des unions de fait – pour identifier les rapports personnels ou humanitaires. Le droit et les politiques en place ont été adoptés sur la base de ces partenariats de type conjugal, que leur principale raison d'être soit ou non d'appuyer les rapports conjugaux. Cela peut avoir pour conséquence une restriction injustifiée ou, à l'opposé, un débordement de la portée des lois et politiques. Celles-ci risquent donc

de ne pas couvrir toutes les personnes originalement visées par leur adoption ou, au contraire, de toucher des personnes qu'on ne visait absolument pas.

Aujourd'hui, les rapports entre adultes et les modèles familiaux sont plus divers qu'au moment de l'adoption initiale de bon nombre de nos lois. Conséquemment, ces lois ne reflètent pas toujours les besoins et valeurs d'aujourd'hui, non plus que toute la gamme de rapports humains que nous estimons désormais significatifs.

Est-il toujours approprié d'utiliser les rapports conjugaux et autres groupes familiaux traditionnels – parents, familles, et ainsi de suite – comme principale base juridique pour verser des prestations ou assigner des responsabilités? Devrions-nous plutôt envisager d'autres concepts pour nous assurer qu'un plus large éventail de rapports sont considérés? L'État a-t-il un rôle à jouer dans le soutien des rapports que forment les citoyens et citoyennes entre eux? Comment peut-il mieux jouer ce rôle? Voilà les questions que la Commission se pose.

« Je me demande pourquoi la personne qui obtient la charge légale de ses enfants lors d'un divorce est pénalisée lorsqu'elle forme un nouveau couple. J'ai vu toutes mes allocations familiales, retours de taxe, etc., coupés et même réclamés lorsque j'ai eu un nouveau conjoint. Les taux d'imposition ont aussi changé. Pourtant, mes revenus sont restés les mêmes. On considère d'emblée que le nouveau conjoint assume la survie des enfants nés du couple précédent. Je peux vous dire que ça n'est pas le cas pour plusieurs d'entre nous. »

EXTRAIT DU BABILLARD DE
DISCUSSION DU SITE WEB
DE LA COMMISSION



« Les avantages ne devraient être conférés à des personnes qu'en tenant compte de leurs besoins individuels. Un état de dépendance présumée, et une obligation corollaire de soutien qui serait fondée sur l'existence d'un rapport dûment identifié et sanctionné par le droit, ne devraient pas faire partie de la donnée. »

« Le personnel devrait-il avoir droit à un congé non payé pour pouvoir s'occuper d'un être cher avec qui il n'a pas de lien de parenté? Dans l'affirmative, devrait-il avoir droit à des prestations d'assurance-emploi ou à une autre forme de compensation pour perte de revenu? »

QUESTION D'UN SCÉNARIO DE DISCUSSION

EXTRAIT DU BABILLARD DE DISCUSSION DU SITE WEB DE LA COMMISSION

Réalisations

La Commission a publié un document de discussion sur cette question au printemps de l'année 2000. Elle s'est efforcée de le diffuser largement et a tenu plusieurs activités pour solliciter les idées et les points de vue de la population des quatre coins du pays.

La Commission a élaboré une série de scénarios de discussion et de questions pour illustrer la diversité des rapports personnels et l'influence du droit sur ceux-ci. Rédigés sous forme d'histoires sur les divers rapports qu'entretiennent les gens entre eux, ces scénarios donnent vie aux enjeux et illustrent l'importance des questions. Leur publication a contribué à susciter l'intérêt, faciliter la compréhension et provoquer une réflexion. Ces scénarios ont entraîné des discussions et des réactions sur les points de vue divers au Canada à propos des difficultés que soulève le droit, par exemple la remise en question d'un avantage ou d'un inconvénient revenant aux adultes qui entretiennent des rapports personnels.

La Commission a largement fait usage d'Internet pour tendre la main à la population canadienne à ce propos. Elle a notamment affiché dans son site Web des documents d'information et des ressources avec



des hyperliens à d'autres sites pertinents. Tout au long de la période de consultation, de juin 2000 à la fin janvier 2001, un babillard de discussion interactif affichait, avec la permission des auteurs, divers points de vue que les Canadiens et Canadiennes ont fait connaître à la Commission. Tel que déjà mentionné, une discussion interactive d'une heure sur le Web a attiré plus de 500 Canadiens et Canadiennes par le biais de leur ordinateur personnel.

La Commission du droit du Canada est heureuse d'avoir reçu des commentaires aussi réfléchis de douzaines d'organismes et de centaines d'individus. Leur perspective unique sur le droit qu'ils vivent s'est avérée une précieuse ressource.

« Il n'est pas nécessaire de détruire la position unique de l'institution du mariage au sein de notre société pour s'assurer que les divers types de rapports entre les individus puissent bénéficier de la reconnaissance, des avantages et d'un statut conféré par le gouvernement. En effet, de nouvelles politiques pourraient être conçues de manière à ce que tous sortent gagnants à cet égard. »

**EXTRAIT DU BABILLARD DE
DISCUSSION DU SITE WEB
DE LA COMMISSION**

Tendre la main aux Canadiens dans leurs collectivités

LA JUSTICE RÉPARATRICE

Les limites du système juridique canadien dans le règlement des conflits sont connues depuis longtemps. L'expérience d'un tribunal civil – pour la population capable d'y accéder – peut laisser toutes les parties insatisfaites et désenchantées. Celle d'un tribunal criminel le peut aussi, les victimes se sentant détachées du processus et les délinquants n'étant pas toujours tenus responsables des conséquences concrètes de leur comportement.

La Commission a exploré l'idée de justice réparatrice comme approche alternative d'application de la justice criminelle. Elle examine également le potentiel de cette idée pour d'autres domaines du droit, comme le droit de la famille, le droit du travail et le droit commercial.

La justice réparatrice est fondée sur le principe qu'un conflit criminel aboutissant dans le système judiciaire n'est pas seulement, ou même principalement,

une transgression aux lois de l'État. Il représente plutôt la rupture d'un rapport entre deux personnes ou plus. C'est pourquoi la justice réparatrice se concentre sur les éléments physiques, économiques, émotifs, psychologiques et spirituels du conflit.

Les programmes de justice réparatrice tentent de réparer le tort causé par le crime. Ces tentatives vont au-delà de la simple réparation pour les victimes et donnent lieu à un processus de guérison, un processus thérapeutique, pour toutes les parties en cause, y compris les délinquants et la collectivité. Cette tentative de transformation sociale est la force de la justice réparatrice mais, comme les études de la Commission le démontrent, elle a aussi ses limites.

Par exemple, l'une des caractéristiques clés de la justice réparatrice est la sensibilité aux besoins et inquiétudes des victimes. Pourtant, dans les faits, les victimes peuvent se sentir forcées de participer au processus. Elles peuvent avoir le sentiment que les besoins des délinquants sont placés en priorité. Ainsi, certaines femmes victimes de violence conjugale

s'inquiètent de l'objectif clairement inadéquat de « restaurer » un rapport marqué par l'abus ou le déséquilibre des pouvoirs.

La Commission continuera d'explorer le potentiel créatif d'une justice réparatrice en tant qu'occasion d'améliorer la vie de toutes les personnes touchées par un conflit menant au crime.

Réalisations

En 1999, la Commission a publié un document de discussion sur la justice réparatrice en invitant les commentaires de la population canadienne. Cette année, en plus de participer à plusieurs conférences et événements sur la justice réparatrice, elle a parrainé deux débats publics sur ce sujet – l'un à Charlottetown, et l'autre à Ottawa.

Le **débat public sur la justice** à Charlottetown s'insérait dans un événement de plus grande envergure, intitulé « Conférence 2000 : les collectivités défient la violence ». Plus d'une centaine de personnes y ont participé avec un groupe de huit personnes de

« Le but de la politique sociale ne saurait consister simplement dans l'élimination des conflits – ce serait du reste impossible. Il consiste plutôt à miser sur le potentiel transformateur des conflits, à s'en servir pour construire une société plus juste. »

EXTRAIT DU DOCUMENT DE DISCUSSION :
DE LA JUSTICE RÉPARATRICE À LA
JUSTICE TRANSFORMATRICE

milieux divers venus parler de leur expérience avec le système de justice criminelle et de leurs perspectives sur la justice réparatrice et son potentiel pour renforcer les collectivités.

Le débat d'Ottawa a également accueilli plus d'une centaine de participants. L'événement présentait notamment Nils Christie, professeur de criminologie à l'Université d'Oslo et expert reconnu internationalement en matière de justice réparatrice, de même que James Scott, le coordonnateur de programme du projet sur la justice collaborative à Ottawa.

La Commission a en outre produit une vidéo sur le potentiel et les défis de la justice réparatrice, ainsi qu'un guide d'étude pouvant être utilisé dans le cadre d'un programme d'éducation. Les personnes apparaissant dans la vidéo communiquent divers points de vue sur la justice réparatrice. Certains affirment que cette justice a beaucoup de potentiel pour répondre aux besoins des victimes et des auteurs des méfaits et pour donner aux collectivités le pouvoir d'agir.





« Le défi des conflits pour les collectivités : Nouvelles perspectives sur la justice réparatrice »

Cette vidéo explore la possibilité d'utiliser le concept de la justice réparatrice pour renforcer les collectivités et les rendre plus dynamiques. Les personnes présentées communiquent divers points de vue sur la justice réparatrice. Certains affirment que cette justice a beaucoup de potentiel pour répondre aux besoins des victimes et des auteurs des méfaits et pour donner aux collectivités le pouvoir d'agir. D'autres l'endossent d'une manière plus réservée.

D'autres l'endossent d'une manière plus réservée. La vidéo présente également l'histoire d'une victime et d'un délinquant qui ont participé à un programme de justice réparatrice.

La Commission a distribué environ 1 000 exemplaires de cette vidéo dans les organismes communautaires et autres groupes d'intérêts du pays. Elle a également saisi l'occasion de présenter la vidéo lors de nombreux événements, notamment durant la Semaine de la justice réparatrice.

ÉTABLIR DES LIENS AVEC LES CHERCHEURS

La recherche est un élément clé des travaux de la Commission. Celle-ci adopte une approche multidisciplinaire examinant non seulement les aspects légaux des enjeux, mais également leurs aspects psychologiques, sociologiques, économiques et politiques.

L'approche de recherche de la Commission se distingue également par un large recours à des partenariats avec la communauté de recherche. Bien que la Commission parraine ses propres recherches, elle établit également des partenariats avec d'autres membres de la communauté de la recherche afin d'augmenter sa capacité de subventionner des projets de recherche utiles. Cette interaction permet de sensibiliser davantage, de favoriser la recherche,

d'approfondir le débat et d'élargir la base de réforme et de renouvellement du droit.

L'initiative « **Perspectives juridiques** » est un exemple de cette recherche bénéficiant d'un financement mixte. Établie en 1999, cette initiative subventionne annuellement des recherches juridiques et sociojuridiques en combinant les ressources de la Commission du droit du Canada, de l'Association canadienne des professeurs de droit (ACPD), de l'Association canadienne droit et société (ACDS) et du Conseil des doyens et doyennes des facultés de droit du Canada. Les chercheurs juridiques et sociojuridiques sont invités à soumettre des propositions de recherche. Six sont retenues et reçoivent une somme de 3 000 \$ à titre d'honoraires pour produire le document, en plus du remboursement des dépenses de présentation du travail en cours lors des réunions annuelles de l'ACPD et de l'ACDS. Le thème 2000-2001 abordait les rapports sociaux : Nouvelles perspectives sur la distinction publique-privée.

Le programme **Rapports en évolution** est un autre exemple de projets conjoints, également établi en 1999 par la Commission et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). Il encourage les approches multidisciplinaires à la réforme du droit afin d'explorer et d'évaluer les options de politique

« Perspectives juridiques » Projets de recherche 2001

DARIN BARNEY

*L'envahissement de la publicité :
les réseaux numériques et la
privatisation de l'espace public*

NICHOLAS BLOMLEY ET DAMIAN COLLINS

*Les besoins privés et l'espace public :
la politique, la pauvreté et la régle-
mentation contre les mendiants dans
les municipalités canadiennes*

NATHAN BRETT

*Les inégalités et les divisions entre
le public et le privé*

CHRISTIAN BRUNELLE

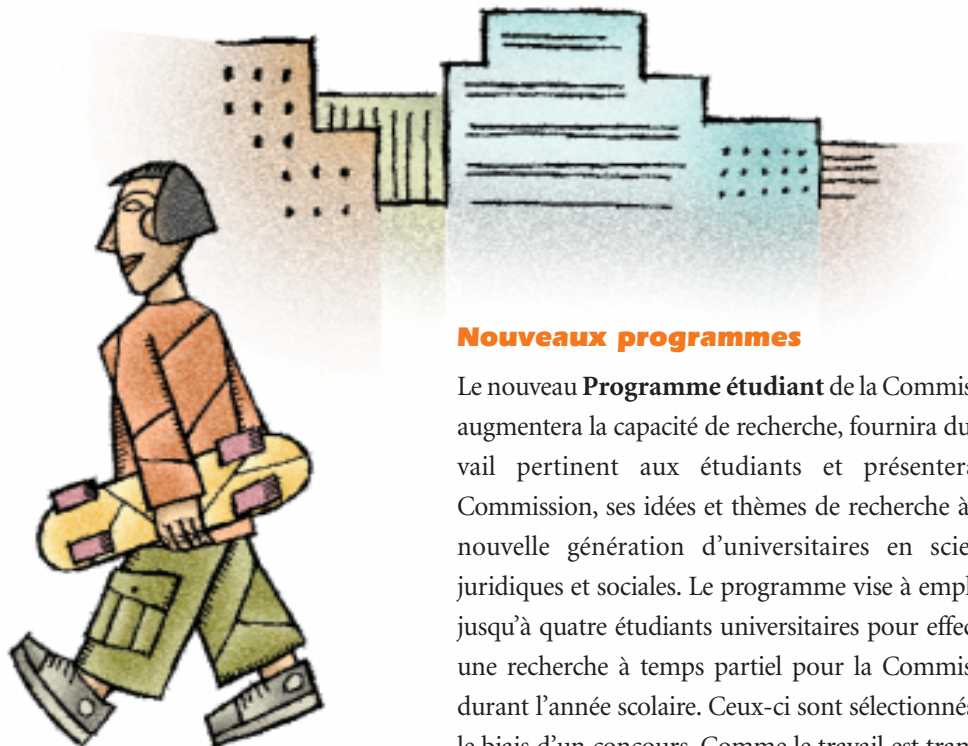
*L'émergence des « associations
identitaires » dans les rapports
collectifs de travail*

LISA PHILIPPS

*Il n'y a qu'un travailleur : Vers
l'intégration juridique de l'emploi
rémunéré et des personnes non
rémunérées qui assurent des soins*

STEPAN WOOD

*La révolution verte est-elle diluée ?
Les normes environnementales
volontaires, le droit public et
l'autorité du privé au Canada*



alternative. Chaque année, le programme porte sur l'un des quatre thèmes de recherche privilégiés par la Commission : rapports personnels; rapports sociaux; rapports économiques; et rapports de gouvernance. Les candidats et équipes retenus reçoivent des subventions pour la recherche et la rédaction du rapport variant entre 25 000 et 40 000 \$ pour une année. En 2000-2001, le thème abordait les rapports de gouvernance : La gouvernance mondiale.

Nouveaux programmes

Le nouveau **Programme étudiant** de la Commission augmentera la capacité de recherche, fournira du travail pertinent aux étudiants et présentera la Commission, ses idées et thèmes de recherche à une nouvelle génération d'universitaires en sciences juridiques et sociales. Le programme vise à employer jusqu'à quatre étudiants universitaires pour effectuer une recherche à temps partiel pour la Commission durant l'année scolaire. Ceux-ci sont sélectionnés par le biais d'un concours. Comme le travail est transmis et retourné par courrier électronique et téléphone, nous pouvons embaucher des étudiants de n'importe où au pays.

Le **programme Chercheur en résidence « virtuelle »** est un autre exemple d'un nouveau programme de recherche cette année. Il s'agit d'un partenariat avec le Conseil de recherches en sciences humaines établi pour appuyer une recherche multidisciplinaire sur les enjeux de la réforme du droit et pour renforcer les relations entre la Commission, le milieu académique et les artisans de politique. Le programme fournit un financement qui permettra à

un universitaire, basé n'importe où au Canada, de travailler « virtuellement » pendant six mois avec la Commission, utilisant le courrier électronique, les téléconférences et vidéoconférences ainsi que d'autres technologies de communication pour avancer la recherche dans l'un des quatre thèmes privilégiés par la Commission.

La Commission du droit du Canada continuera à établir des partenariats de recherche novateurs avec des organismes du secteur public et du secteur privé, le milieu académique et d'autres collectivités et centres de recherche. Notre objectif est de favoriser la recherche à partir d'un large éventail de perspectives en forgeant des réseaux dynamiques et novateurs de groupes et d'individus canadiens intéressés par le renouvellement du droit.



À la recherche de nouvelles idées et perspectives

La Commission reconnaît la valeur de nouvelles perspectives émergeant d'une discussion libre sur des enjeux sociojuridiques. Ses deux tables rondes sur la législation invitaient les universitaires de droit, de sociologie et d'anthropologie à discuter de législation du point de vue de leur discipline académique. Après la première séance de discussion, les universitaires, libres des contraintes habituellement imposées par les paramètres de recherche, ont produit des documents sur toute une gamme de sujets comme la rédaction en langage clair et simple; les implications de la publication des lois sur Internet et la signification et l'utilisation des préambules. Des ébauches de ces documents ont été présentées et discutées à la table ronde de février 2001.

Rapport de la gestion

Nous avons dressé l'état financier de la Commission du droit du Canada selon les exigences et normes de présentation établies par le Receveur général du Canada. Cet état financier a été préparé selon les principales conventions comptables énoncées à la note 2 de l'état, sur une base comparable à celle de l'exercice précédent. L'information financière figurant dans les états ministériels, dans le Rapport sur les plans et priorités ou ailleurs dans les Comptes publics du Canada est conforme à cet état financier, sauf indication contraire.

Une partie de l'information contenue dans cet état financier se fonde sur les meilleurs jugements et estimations de la direction, tout en tenant dûment compte de l'importance relative des faits.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de rapport et de comptabilité, la Commission tient à jour une série de comptes qui fournissent un registre centralisé des opérations financières. Elle maintient aussi des systèmes de gestion financière et de contrôle interne à un coût acceptable. Ces systèmes visent à fournir un degré raisonnable de certitude que les opérations sont dûment autorisées par le Parlement, effectuées conformément aux règlements applicables et enregistrées correctement de façon à assurer la comptabilisation des fonds publics et à protéger les actifs de la Commission. Cette dernière s'efforce également d'assurer l'objectivité et l'intégrité des données contenues dans cet état financier par une sélection, une formation et un perfectionnement rigoureux d'employés qualifiés, par des dispositions organisationnelles permettant un juste partage des responsabilités et par des programmes de communication visant à bien faire connaître ses règlements, politiques, normes et autorisations administratives dans toutes ses composantes.



Nathalie Des Rosiers

Présidente



Bruno Bonneville

Directeur exécutif

COMMISSION DU DROIT DU CANADA

État des résultats d'exploitation
pour l'exercice clos le 31 mars 2001 (en dollars)

	2001	2000
Dépenses		
Services professionnels et spéciaux	1 112 943	1 118 250
Traitements et régimes d'avantages sociaux des employés	831 627	701 969
Voyages, communications et publications	624 205	580 826
Réunions des commissaires et de la Commission	376 602	400 960
Loyer	65 141	65 626
Approvisionnement, fournitures et équipement	87 283	36 391
Conseil consultatif	22 263	45 103
Location, réparation, entretien d'équipement et frais d'aménagement	65 884	40 806
Formation, conférences et frais d'adhésion	15 232	18 152
Autres	11 771	8 068
Total des dépenses	3 212 951	3 016 151
Recettes non-fiscales		
Recouvrement de dépenses d'exercices antérieurs	4 861	657
Autres	23 774	12 534
Total des recettes non-fiscales	28 635	13 191
Coût net d'exploitation	3 184 316	3 002 960

Les notes ci-jointes font partie intégrante de cet état.

1. **Autorisation et activités :** La Commission du droit du Canada tire son mandat de la *Loi sur la Commission du droit du Canada*, qui est entrée en vigueur en 1997. Les dépenses de la Commission sont financées au moyen d'un crédit parlementaire annuel.
2. **Principales conventions comptables :** L'état des résultats d'exploitation a été dressé conformément aux exigences et aux normes de présentation établies par le Receveur général du Canada. Les principales conventions comptables sont les suivantes :
 - a) **Comptabilisation des dépenses :** Tous les produits reçus ou services dispensés jusqu'au 31 mars 2001 sont comptabilisés, conformément aux règles gouvernementales relatives aux crédateurs à la fin de l'exercice (CAFE).
 - b) **Achat d'immobilisations :** Les immobilisations sont imputées aux dépenses de fonctionnement l'année de leur acquisition.
 - c) **Services fournis gratuitement par des ministères :** La valeur des services fournis gratuitement par des ministères est comprise dans les dépenses de fonctionnement et représente principalement les coûts liés à la location des locaux et à la contribution aux régimes d'assurance des employés.

3. Crédit parlementaire

	2001	2000
Commission du droit du Canada – crédit 35	3 050 050	3 000 550
Fonds non utilisés	86 085	237 204
Total	2 963 965	2 763 346
Plus : contributions obligatoires aux régimes d'avantages sociaux des employés	145 999	150 000
Total des crédits utilisés	3 109 964	2 913 346
Plus : services fournis gratuitement par d'autres ministères	102 987	102 805
Moins : recettes non-fiscales	4 861	657
	23 774	12 534
Coût net d'exploitation	3 184 316	3 002 960

MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF

Jacques Auger
Sherbrooke (Québec)

Darin Barney
Saint John (Nouveau-Brunswick)

June Callwood
Toronto (Ontario)

Bradley Crawford
Toronto (Ontario)

Janet Dench
Montréal (Québec)

Margaret Denike
North Bay (Ontario)

Irène d'Entremont
Yarmouth (Nouvelle-Écosse)

Wilma Derksen
Winnipeg (Manitoba)

Emerson Douyon
Ville Mont Royal (Québec)

Leena Evic-Twerdin
Iqaluit (Nunavut)

Dave Farthing
Ottawa (Ontario)

Gerry Ferguson
Victoria (Colombie-Britannique)

Richard Fuchs
Ottawa (Ontario)

Jean-Pierre Gariépy
Chomedey (Québec)

Mavis Henry
Sidney (Colombie-Britannique)

Andrée Lajoie
Montréal (Québec)

PERSONNEL DE LA COMMISSION

Bruno Bonneville
Directeur exécutif

Susan Zimmerman
Directrice de la recherche

Lucie Gagné
Directrice des
communications

Suzanne Schryer-Belair
Agente principale de
l'administration et des
services financiers

Hans Mohr
Gananoque (Ontario)

Michael Morrison
Charlottetown
(Île du Prince-Édouard)

Katherine Peterson
Yellowknife
(Territoires du Nord-Ouest)

Alan Reynolds
Edmonton (Alberta)

Patricia Steele
Secrétaire exécutive

Susan Alter
Agente de recherche

Dennis Cooley
Agent de recherche

Lise Traversy
Agente de communications

Annie Di Palma
Agente de communications

Germaine Mallette
Adjointe exécutive

Morris Rosenberg
Ottawa (Ontario)

Gillian Trumper
Port Alberni (Colombie-
Britannique)

Mary-Ellen Turpel-Lafond
Saskatoon (Saskatchewan)

Événements et activités

ALLOCUTIONS

2000

La réforme du droit et ses organismes, président Macdonald, Conférence des juristes de l'État, Québec, 12 avril

Réformer ou repenser le droit? L'expérience canadienne de la réforme du droit, présidente désignée, M^{me} Nathalie Des Rosiers, Rencontre internationale des juristes d'expression française, Montpellier, France, 1^{er} juillet

Peut-on apprivoiser le droit vivant? Enjeux de la réforme du droit, présidente Des Rosiers, conférence sur les sources et instruments de justice en droit privé, Montréal, 4 octobre

L'âge est-il un concept juridique suranné? présidente Des Rosiers, 2^e Rencontres Sauvy des 13^e Entretiens du centre Jacques-Cartier, Montréal, 5 octobre

La confidentialité, les rapports humains et la réforme du droit, présidente Des Rosiers, conférence *Confidentiality and society: Psychotherapy, ethics and the law*, Montréal, 13 octobre

La gouvernance et le citoyen : le plan de recherche de la Commission du droit du Canada, présidente Des Rosiers, *Conference of Ontario Boards and Agencies*, Toronto, 17 novembre

L'habilitation des victimes, commissaire Alan Buchanan, Pitblado Lectures, Winnipeg, 17 et 18 novembre



2001

Familles, collectivités et personnes : mesures de réparation et guérison pour les victimes indirectes de la violence en établissement, présidente Des Rosiers, deuxième Sommet national annuel sur la responsabilité institutionnelle à l'égard des agressions et abus sexuels, Toronto, 15 février

Allocution sur **la justice réparatrice**, présidente Des Rosiers, département de criminologie de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 26 mars

Allocution sur **le droit pénal**, présidente Des Rosiers, Université d'Ottawa, Ottawa, 27 mars

PUBLICATIONS

Rapports de nature personnelle entre adultes

Document de discussion

La reconnaissance et le soutien des rapports de nature personnelle entre adultes, mai 2000

Rapports de recherche

L'évolution et la diversité des relations au sein des familles canadiennes, Teresa Janz, septembre 2000

La fiscalité, la « famille » et le sexe : quel rapport?, Claire Young, mai 2000

L'assujettissement juridique des rapports personnels entre adultes : Évaluation des objectifs, des politiques et des alternatives juridiques dans le cadre de la législation fédérale, Brenda Cossman et Bruce Ryder, mai 2000

Le partage des pouvoirs et l'analyse des compétences en matière de mariage, EGALE Canada, juin 2000

Rapports de gouvernance

Étude

La gouvernance de la recherche en santé avec des sujets humains, mai 2000

Publication conjointe

Parlons franchement à propos des traités, en partenariat avec la British Columbia Treaty Commission, février 2001

ÉVÉNEMENTS

Présentation sur *La dignité retrouvée* devant l'Institut national de la magistrature, London, 11 avril

Présentation sur *La dignité retrouvée* devant la Ligue des droits et libertés du Saguenay, Jonquière, 5 mai

Présentation sur son travail auprès du Conseil consultatif national sur le troisième âge, Ottawa, 10 mai

Débat public sur la justice dans le cadre de la *Conférence 2000 : la violence mise au défi*, Charlottetown, 14 juin

Présentation sur *La dignité retrouvée*, commissaire Gwen Boniface, lors de la réunion annuelle de la Commission ontarienne d'indemnisation des victimes d'actes criminels, Toronto, 21 juin

Séance de discussion sur les Rapports de nature personnelle entre adultes, première conférence nationale sur la famille de l'Association canadienne pour l'intégration communautaire, Edmonton, 19 octobre

Participation à la conférence sur la *Médecine, technologie et humanisme : une alliance contre la nature?*, Colloque annuel de la Société canadienne de bioéthique, Québec, 20 octobre

Stand d'exposition lors de la journée *Soutien à la famille, une priorité nationale* organisée par l'Association canadienne des programmes de ressources pour la famille, Aylmer, 20 octobre

Co-parrainage de la conférence *Comprendre la justice réparatrice, des principes à la pratique* au Simon Fraser University Centre for Restorative Justice, Vancouver, 26 et 27 octobre. La Commission a également fait une présentation sur la justice réparatrice à la conférence commémorative Ron Wiebe et participé à des échanges sur la justice réparatrice durant la conférence.

Présentation, visionnement de la vidéo et discussion sur la justice réparatrice, conférence *Harmony in Healing: Broken Wings Take New Flight*, Calgary, 17 novembre

Débat public sur le rôle de la communauté dans le système judiciaire : Les approches de la justice réparatrice face aux conflits, Ottawa, 28 novembre

Remerciements

Au cours de l'année écoulée, plusieurs personnes ont facilité les travaux de la Commission du droit du Canada. Nous tenons en particulier à remercier les personnes suivantes :

- L'honorable A. Anne McLellan, ministre de la Justice et procureur général du Canada;
- Morris Rosenberg, sous-ministre de la Justice et procureur général adjoint du Canada;
- Angela Connidis, avocate au ministère de la Justice;
- Gérald Brazeau, commis de la gestion des dossiers;
- Les Services corporatifs de la Commission canadienne des droits de la personne.

La Commission est également redevable aux personnes suivantes pour leurs recherches :

- Karen Gorby et Shauna Labman, participantes au programme d'enseignement coopératif;
- Patricia DiSario et William Maclarkey, étudiants;
- Simon Archer, Sofia Gutierrez, Tina Piper et Robert Poirier, les étudiants "virtuels" qui ont travaillé à temps partiel;
- Natalie L'Heureux, adjointe à la Recherche.